

# 1- Le module Commissions

Présentation générale, installation, activation

- [1.1- Présentation](#)
- [1.2- Avant de commencer](#)
- [1.3- Mise en route](#)

# 1.1- Présentation

## 1.1.1 - Fonctionnalités

Le module Commissions permet de calculer des commissions de vos commerciaux.

### Commissions

Agent commercial   Résumé par client  Détail par commande

Mois de commissionnement

#### Détail des commissions pour Luigi Grillo

Client	Facturé HT	Base produits	Commission	Base services	Commission	Total
 Fahim	2 000,00	2 000,00	40,00	0,00	0,00	40,00
<b>Total</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40,00</b>

Les commissions peuvent être calculées sur le montant HT ou la marge, en prenant en compte soit les commandes, soit les factures, soit les règlements partiels ou complets de ces dernières. Des règles peuvent ensuite être appliquées pour affiner vos calculs et prendre en compte divers éléments tels que les catégories de produits, de clients ou le commissionnement des contacts de document plutôt que les commerciaux rattachés aux clients.

## 1.1.2- Compatibilité et conformité du module

Le module est compatible avec [DoliRent](#) notre solution de gestion de la location de matériel avec Dolibarr. Il fonctionne aussi avec les modules [Sous-total](#) et [Multi-société](#).

Par ailleurs, il est conforme à la [loi de finances 2016](#).

## 1.1.3- Cible

Le module s'adresse à tous les utilisateurs de Dolibarr. Son utilisation ne nécessite aucune connaissance technique ou d'administration.

## 1.1.4 - Licence

Tous nos modules sont distribués sur le [Dolistore](#) et sur notre [boutique](#) en ligne sous licence GPL v3.

## 1.1.5 - Ressources

### 1.1.5.1- La présente documentation

Nos guides utilisateur sont là pour vous accompagner dans l'utilisation de nos modules. Notre module Commission est simple et facile à utiliser.

### 1.1.5.2- Notre site de démonstration

Le module est installé sur [notre environnement de démonstration](#). Connectez-vous avec l'identifiant demo et le mot de passe demo.

### 1.1.5.3- Forum sur dolibarr.org

Consultez toutes les informations sur le module dans les discussions du forum [français](#). Nous créons pour chacun de nos modules une discussion sur le forum dolibarr. Ces discussions peuvent contenir de nombreuses informations. Aussi, si vous avez des commentaires et suggestions, pour une réponse plus rapide, il est préférable de continuer sur cette même conversation.

**Note :** Le forum est un lieu d'échange autour de l'utilisation et des fonctionnalités de nos modules. En cas de difficultés d'utilisation ou pour toute remontée de bogue, privilégiez [notre plateforme de support](#). Par ailleurs, nous vous remercions de ne pas multiplier les canaux d'échange pour un même objet.

# 1.2- Avant de commencer

## 1.2.1- Avertissement

Nous assurons le bon fonctionnement de nos modules sur les environnements natifs de Dolibarr. Nous ne pouvons pas en garantir le bon fonctionnement suite à des modifications effectuées sur les fichiers du noyau de Dolibarr ou en cas d'utilisation d'autres modules additionnels.

Cette documentation s'appuie sur le module en version 2024.04 avec Dolibarr version 19. En cas d'utilisation d'autres versions ou selon le thème utilisé, vous pourrez constater des différences de fonctionnement ou d'affichage..

## 1.2.2-Pré-requis

Le module Commissions est compatible avec Dolibarr à partir de version 10.

Pour une utilisation sur des versions antérieures de Dolibarr, reportez-vous au module

[Commissions\\_OLD](#).

## 1.2.3- Maintenance

L'achat du module vous donne droit à un an de maintenance corrective. Cette maintenance corrective n'inclut pas d'aide à l'utilisation ou de support utilisateur, mais seulement la correction des bogues, sous réserve de la bonne utilisation du module et dans le cadre de la compatibilité avec la version utilisée de Dolibarr.

## 1.2.4- Mises à jour

Les dernières versions de nos modules sont mises à disposition sur le [Dolistore](#) et sur notre [boutique en ligne](#).

L'accès aux mises à jour de nos modules est gratuit pendant 1 an à compter de la date d'achat.

**! Important ! Avant** tout changement de version de votre Dolibarr, assurez-vous que le module est officiellement compatible avec la version de Dolibarr que vous souhaitez l'installer.

Pour mettre à jour un module, téléchargez-le à nouveau sur le [Dolistore](#) ou sur notre [boutique en ligne](#) avec l'identifiant utilisé lors de l'achat initial. Nous rendons systématiquement disponibles en téléchargement sur le [Dolistore](#) ou sur notre [boutique en ligne](#) les dernières versions de nos modules.

Dézippez les fichiers de la dernière version du module dans le répertoire custom de votre environnement et confirmez le remplacement de ceux déjà présents, ou bien utilisez la fonction de déploiement de module de votre Dolibarr dans **Accueil > Configuration > Modules/Applications** : onglet **Déployer un module externe**.

**Note** : Pour le bon déroulement d'une mise à jour, désactivez un module avant de lancer le remplacement de ses fichiers puis réactivez-le une fois la mise à jour terminée. Vérifiez enfin que de nouveaux paramétrages ne soient pas nécessaires.

# 1.3- Mise en route

## 1.3.1- Procédure d'installation

Si vous avez accès aux fichiers de votre Dolibarr, dézipper l'archive du module dans le dossier custom de son arborescence.

Sur les versions récentes de Dolibarr, le module zippé peut être installé directement depuis la page **Accueil > configuration > Modules/applications**, onglet **Déployer un module externe**.

## 1.3.2- Activation

Activez le module en affichant la liste des modules depuis le menu :

**Accueil > configuration > Modules/applications**, onglet **Modules/applications installés**.

Il sera affiché dans le tableau Altairis.

Altairis



Les pastilles  et  indiquent l'état du module : pastille grisée, le module est désactivé. Pastille verte, le module est activé.

Cliquez simplement sur la pastille pour activer ou désactiver le module.

## 1.3.3- Permissions

### 1.3.3.1- Permissions utilisateurs

Les accès aux fonctionnalités du module peuvent être restreints aux utilisateurs et groupes, depuis la fiche du groupe ou de l'utilisateur, onglet permissions, selon la liste suivante.

Cliquez sur le + pour accorder une permission et sur le - pour la retirer. Une permission accordée est  symbolisée par la coche verte

Commissions		Tout / Aucun
–	✓	Consulter les commissions de tous les commerciaux
–	✓	Consulter uniquement ses propres commissions
–	✓	Définir les règles de commissionnement
–	✓	Paramétrer le module de commissionnement

Les permissions "définir les règles de commissionnement" et "paramétrer le module de commissionnement" déterminent respectivement l'affichage des liens d'accès à la page de configuration générale et à la page de gestion des règles de commissionnement. Ces permissions ne nécessitent pas d'être administrateur de Dolibarr : vous pouvez déléguer à n'importe quel utilisateur de votre choix la possibilité de configurer le module et la gestion des règles de commissionnement.

### 1.3.3.2- Astuce

Attribuez la permission **C**onsulter les commissions de tous les commerciaux : aux responsables commerciaux et celle de **C**onsulter uniquement ses propres commissions : aux commerciaux.

### 1.3.3.3- Permissions par défaut

Les fonctionnalités du module peuvent être restreintes aux utilisateurs et groupes existants ou créés ultérieurement à l'installation du module depuis la page **A**ccueil > **C**onfiguration > **S**écurité, onglet **P**ermissions par défaut.

Commissions	
+	Consulter les commissions de tous les commerciaux
+	Consulter uniquement ses propres commissions
+	Définir les règles de commissionnement
+	Paramétrer le module de commissionnement

## 1.3.4- Paramétrage

La page de configuration du module est accessible depuis la liste des modules installés (accueil > configuration > modules/applications) en cliquant sur son icône  ou bien via **C**omptabilité > **C**ommissions > **C**onfiguration pour les utilisateurs ayant cette permission.

Les paramétrages du module se déroulent en deux temps. D'abord, la définition des éléments de base de calcul des commissions dans la **C**onfiguration, puis l'ajout de règles qui viendront affiner les calculs selon de nombreux éléments dans le menu **D**éfinir les règles.

Il est bien entendu très fortement conseillé de prendre le temps de faire des tests correspondant votre situation en balayant tous les cas de figure, avant la mise en production.

Le chapitre suivant vous détaille comment configurer votre module.